

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1637

présenté par

M. Gernigon, M. Alfandari, M. Benoit, M. Marcangeli, M. Valletoux, Mme Colin-Oesterlé,
M. Marle, M. Patrier-Leitus, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard,
Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriet, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam,
Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, Mme Mesnard, Mme Moutchou, Mme Piron,
M. Plassard, M. Portarieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaut et
Mme Violland

ARTICLE 2

À la sixième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 6,7 »

le nombre :

« 3,3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, le groupe Horizons & Indépendants souhaite interroger l'utilisation des crédits alloués aux Fonds d'intervention régionaux (FIR) et leur pertinence dans le contexte budgétaire contraint que connaissent les comptes sociaux. L'objectif du FIR est de permettre une plus importante souplesse de gestion et une meilleure adaptation des financements aux besoins des territoires.

Les agences régionales de santé (ARS) sont ainsi libres d'adapter leurs financements en fonction de ce qu'elles identifient comme nécessaires à leur territoire aussi bien en terme d'offre de soins sanitaire et médico-sociale, qu'en matière de prévention ou de facilitation de l'accès aux soins.

Ces financements échappent donc à un contrôle parlementaire détaillé, alors que leur montant a presque doublé en cinq ans. Il pourrait être pertinent de revoir les axes stratégiques du FIR en les recentrant sur les missions les plus essentielles.